

École de criminologie
Université de Montréal

Hiver 2023

Plan de cours
CRI 3361 – Prévention du crime

Mercredi de 13h00 à 16h00
Z – 240 (Pavillon McNicoll)

Enseignant : Etienne Blais
etienne.blais@umontreal.ca
Pavillon Lionel-Groulx Local C-4117

Disponibilité : mercredi de 16 h à 18 h
Auxiliaire d'enseignement : Jessika Houde
Jessika.houde@umontreal.ca

Descripteur du cours

Cadre théorique et évolution de la notion de prévention en criminologie. L'analyse de divers programmes et leur efficacité. L'élaboration de projets en prévention.

Objectifs du cours

L'objectif général du cours est d'accroître les compétences et connaissances des étudiants en prévention du crime. Le cours met l'emphase sur les théories à la base de la prévention, l'élaboration, l'implantation et l'évaluation des programmes. Des cours sur des problématiques particulières permettent d'intégrer l'ensemble de la matière vue en classe.

Plus précisément, le cours vise à amener l'étudiant à :

- Acquérir un bagage théorique utile pour comprendre et élaborer des programmes de prévention du crime.
- Dégager des leçons à partir des expériences passées qui ont fait l'objet d'une évaluation.
- Connaître les enjeux éthiques en prévention du crime.
- Maîtriser les notions méthodologiques de base pour apprécier les évaluations des programmes en prévention du crime.
- Acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour œuvrer dans ce secteur.

Approches pédagogiques

Le cours est donné essentiellement sous forme d'exposés magistraux. Les étudiants réalisent aussi un travail et des exercices permettant de mettre en application les connaissances acquises durant le cours et de développer un esprit critique par rapport aux pratiques en prévention du crime.

Modalités d'évaluation des apprentissages

A) Travail de session – 40 % de la note finale divisé en deux

1. **Projet de travail – 10 % de la note finale.** Le projet de travail est de trois pages. La première page présente une table des matières des sections du travail. Elle est préliminaire et changera au courant du trimestre. La deuxième page présente la problématique étudiée : 1) ampleur du phénomène (tendance, segments vulnérables de la population) 2) un bref état des lieux sur les débats quant aux façons de prévenir la problématique, les obstacles à la prévention, le besoin de développée des mesures adaptées à une problématique locale, etc., et 3) la démarche que vous allez suivre pour contribuer au débat et répondre à vos objectifs. La troisième page présente une liste de 10 références. Il est fortement suggéré de faire approuver votre sujet par le professeur ou l'auxiliaire d'enseignement. Le projet de travail doit être remis au plus tard le **15 février 2023 avant 17 h sur StudiuM.**
2. **Travail – 30 % de la note finale.** Le travail porte sur la prévention d'un problème de sécurité intérieure, d'une forme particulière de crime ou de la délinquance au sein d'une population. Le travail peut prendre la forme :
 - Synthèse sur les mesures de prévention pour un problème ou clientèle
 - L'analyse d'un problème qui mène à des pistes de prévention
 - L'évaluation d'un programme de prévention
 - L'expérience d'acteurs en matière de prévention
 - Les stratégies pour favoriser la collaboration intersectorielle dans le cadre de programmes de prévention
 - Analyse critique d'un programme de prévention ou des activités d'un organisme

La liste n'est pas exhaustive. Le travail se fait seul ou en équipe de deux ou trois. Le travail compte au maximum 5000 mots, ce qui exclut les annexes, les tableaux, les figures et les références. Des rencontres hebdomadaires sont offertes aux étudiants afin de les épauler dans la réalisation du travail. **Le travail doit être remis au plus tard le 19 avril 2023 avant 17 h sur StudiuM.**

B) Examen intra : exercice en classe et à la maison – 25 % de la note finale

- Les consignes détaillées seront déposées sur StudiuM.
- Proposer une analyse du problème (2 pages).
- Proposer des mesures de prévention au problème (2 pages).

- Vous disposez de 2 pages pour insérer des tableaux et figures.
- L'exercice a lieu le 22 février 2023 et peut être remis jusqu'au 1^{er} mars 2023 à 17 h sur Studium.
- L'exercice peut se faire seul ou en équipe de deux ou trois.

C) Examen final – 35 % de la note finale

- L'examen porte sur toute la matière vue en classe ainsi que sur les lectures obligatoires.
- Le professeur prendra du temps pour réviser la matière et identifier la plus importante pour l'examen.
- L'examen comporte des questions à choix multiples, à court, à moyen et long développement.
- Aucun matériel n'est permis.
- L'examen final a lieu le 27 avril 2023 au local 1120 du Pavillon de la Faculté de l'aménagement.

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

PARTIE 1 : APPROCHES EN PRÉVENTION DU CRIME

Cours 1 : 11 janvier 2023 – Introduction

Première partie : présentation du cours

- Présentation du professeur
- Présentation de l'orientation du cours
- Présentation du plan de cours
- Présentation du travail de session
- Présentation des autres évaluations

Deuxième partie : notions de base en prévention

- Définitions et approches
- Essor de la prévention : conclusions sur « l'inefficacité » des actions policières traditionnelles

Cours 2 : 18 janvier 2023 – Prévention développementale

- Principes de l'intervention précoce
- Facteurs de risque et de protection
- Théorie du changement
- Exemple : SNAP (Stop Now and Plan)

Lecture obligatoire :

Hommel, R. (2005). Developmental crime prevention. Dans N. Tilley, ed., *Handbook of crime prevention and community safety* (pp. 71-106). Uffculme : Willan Publishing.

Lecture complémentaire :

Tremblay, R.E., et Craig, W.M. (1995). Developmental Crime Prevention. *Crime and Justice*, 19 : 151-236.

Cours 3 : 25 janvier 2023 – Prévention communautaire

- Définition et origine : l'école de Chicago
- Résultats des évaluations de programme : des effets mitigés
- Défis de la prévention communautaire et efficacité collective
- Tisser des liens entre les partenaires

Lecture obligatoire :

Wickes, R. (2017). Social Disorganization Theory: Its History and Relevance to Crime Prevention. Dans B. Teasdale et M.S. Bradley (Dir.), *Preventing Crime and Violence, Advances in Prevention Science* (pp. 57-66). Suisse: Springer.

Lecture complémentaire :

Hope, T. (1995). Building a safer society: strategic approaches to crime prevention. *Crime and Justice*, 19: 21-89.

Cours 4 : 1 février 2023 - Prévention par l'aménagement de l'environnement

- Origines, histoire et développement
- Espace défendable : espace privé et public
- Utilisation du territoire et opportunités criminelles
- Exemples des caméras de surveillance en circuit fermé et de l'éclairage

Lecture obligatoire :

Casteel, C., et Peek-Asa, C. (2000). Effectiveness of Crime Prevention Through Environmental Design (CPTED) in Reducing Robberies. *American Journal of Preventive Medicine*, 18(4S): 99-115.

Lecture complémentaire :

Cozens, P., et Love, T. (2015). A review of current status of crime prevention through environmental design (CPTED). *Journal of Planning Literature*, 30: 393-412.

Cours 5 : 8 février 2023 – Prévention situationnelle et scripts

- Révision : définition et principes de base
- Enjeux éthiques
- Retour sur l'importance de l'analyse : identifier des mesures adaptées
- Scripts appliqués aux accidents, victimes et policiers
- Exemple : l'alcool au volant et les collisions routières chez les jeunes

Lecture obligatoire :

Rosenkrantz Lindegaard, M., et Bernasco, W. (2017). Learning about crime prevention from aborted crimes: Intrapersonal comparisons of committed and aborted robbery. Dans B. Leclerc et E.U. Savona (Dir.), *Crime prevention in the 21st Century: Insightful approaches for crime prevention initiatives*, pp.19-34. Suisse: Springer.

Lectures complémentaires :

Leclerc, B., & Reynald, D. (2017). When scripts and guardianship unite: A script model to facilitate intervention of capable guardians in public settings. *Security Journal*, 30(3): 793-806.

Clarke, R.V. (2009). Situational Crime Prevention: Theoretical Background and Current Practice. Dans M.D. Krohn et coll. (Dir.), *Handbook on Crime and Deviance, Handbooks of Sociology and Social Research* (pp. 259-276). Springer Science + Business Media.

Eklom, P. (2017). Technology, Opportunity, Crime and Crime Prevention: Current and Evolutionary Perspectives. Dans B. Leclerc et E.U Savona (Dirs.), *Crime Prevention in the 21st Century*, 319-343. Suisse: Springer.

Cours 6 : 15 février 2023 – Approche en santé publique et approche en réduction des méfaits

Partie 1 : Approche en santé publique

- Définitions
- Typologie et matrice de Haddon
- Approche écologique

Partie 2 : Approche en réduction des méfaits

- Définition
- Limites de la prohibition
- Promotion de la santé, prévention et traitement
- Alternatives à la criminalisation : cliniques d'injection supervisée et mesures alternatives pour possession simple

Lectures obligatoires :

Runyan, C. (1998). Using the Haddon matrix: introducing the third dimension. *Injury Prevention*, 4: 302-307.

Peek-Asa, C., et Zwerling, C. (2003). Role of environmental interventions in injury control and prevention. *Epidemiologic Reviews*, 25: 77-89.

Lectures complémentaires :

Runyan, C. W. (2003). Introduction: Back to the Future – Revisiting Haddon's Conceptualization of Injury Epidemiology and Prevention. *Epidemiologic Reviews*, 25: 60-64.

Landry, M., et Lecavalier, M. (2003). L'approche en réduction des méfaits : Un facteur de changement dans le champs de la réadaptation en toxicomanie. *Drogues, santé et société*, 2(1) : 1-15. URI: [id.erudit.org/iderudit/007187arhttps://doi.org/10.7202/007187ar](https://doi.org/10.7202/007187ar)

Cours 7 : 22 février 2023 – examen intra

- Texte à rédiger à partir d'une mise en situation.

1 mars 2023 – semaine d'activités libres

- Pas de cours

PARTIE 2 – ÉVALUER LES PROGRAMMES DE PRÉVENTION

Cours 8 : 8 mars 2023 – Implantation et évaluation des programmes

Partie 1 : identifier le problème et développer une intervention ou un programme

- Analyse et diagnostics : SARA
- Outils diagnostics
- Conditions pour assurer l'implantation et l'efficacité des programmes

Partie 2 : Évaluer les programmes

- Collecter les données
- Types de validité

Lecture obligatoire :

Eck, J.E. (2006). When is a bologna sandwich better than sex? A defense of small-n case study evaluations. *Journal of Experimental Criminology*, 2: 345-362.

Lectures complémentaires :

Cusson, M., Tremblay, P., Biron L-L., Ouimet, M., et Grandmaison, R. (1994). La prévention du crime : guide de planification et d'évaluation. Bibliothèque Nationale du Québec.

Farrington, D.P. (2006). Methodological quality and the evaluation of anti-crime programs. *Journal of Experimental Criminology*, 2: 329-337.

Cours 9 : 15 mars 2023 – Synthétiser les résultats des évaluations

- Que sont les données probantes ?
- Guides et registres des meilleures pratiques
- Stratégies pour identifier les meilleures pratiques : synthèse systématique et le rapport du Maryland

- Synthèse exploratoire
- Exemples : terrorisme et radicalisation qui mène à la violence

Lecture obligatoire :

Sherman, L., Gottfredson, D.C., MacKenzie, D.L., Eck, J., Reuter, P., et Bushway, S.D. (1998). Preventing Crime. What Works, What Doesn't, What's Promising. Research in Brief. National Institute of Justice.

Lectures complémentaires :

Parker, A., Scantlebury, A., Booth, A., MacBryde, J.C., Scott, W., Wright, K., et McDaid, C. (2018). Interagency collaboration models for people with mental ill health in contact with the police: a systematic scoping review. *BMJ Open*: 1-13.

Cours 10 : 22 mars 2023 – Fin de la matière sur l'évaluation des programmes

Cours 11 : 29 mars 2023 – Que peut faire la police pour réduire le crime ?

- Remise en question du modèle policier traditionnel
- Innovation policière
- Typologie de Weisburd et Eck : entre collaboration et concentration des moyens
- Modèles policiers prometteurs

Lecture obligatoire :

Blais, É., Landry, M., Elazhary, N., Carrier, S., et Savard AM. (2022). Assessing the capability of a co-responding police-mental health program to connect emotionally disturbed people with community resources and decrease the police use-of-force. *Journal of Experimental Criminology*, 18: 41-65.

Lecture complémentaire :

Wesiburd, D., et Eck, J.E. (2004). What can police do to reduce crime, disorder and fear? *ANNALS AAPSS*, 593: 42-65.

Partie 3 – Problématiques particulières et intégration de la matière

Cours 12 : 5 avril 2023 – Santé et sécurité au travail

Cours 13 : 12 avril 2023 – Prévenir la cybercriminalité

Lectures obligatoires et références bibliographiques

Les lectures obligatoires et complémentaires sont disponibles sur Studium.

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :
<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours. À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire dans son centre étudiant et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme. De plus amples renseignements se trouvent à l'adresse suivante :

https://safire.umontreal.ca/public/FAS/safire/Documents/Protocole_formulaire_re_visio_n_notes_form.pdf.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire dans son centre étudiant et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme.

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

Références bibliographiques

Clarke, R.V. ed. (1993). *Situational Crime Prevention: Successful Case Studies*. Albany : Harrow and Heston.

Cusson, M., Tremblay, P., L.-Biron, L., Ouimet, M., and Grandmaison, R. (1994). *La Planification et l'évaluation de projets en prévention du crime*. Québec: Ministère de la sécurité publique - Direction générale de la sécurité et de la prévention: Quebec (QC).

Cusson, M., Ribaud, O., Blais, É., et Raynaud, M.M. (Dir.) (2019). *Nouveau traité de sécurité : sécurité intérieure et sécurité urbaine*. Septentrion et Hurtubise.

Doll, L.S., Bonzo, S.E., Mercy, J.A., Sleet, D.A., et Haas, E.N. (eds) (2006). *Handbook of Injury and Violence Prevention*. New York : Springer.

Leclerc, B., et Wortley, R. (Dir.) (2013). *Cognition and Crime: Offender Decision Making and Script Analysis*. Crime Science Series. Oxon: Routledge.

Leclerc, B., et Savona, E. (Dir.) (2017). *Crime Prevention in the 21st Century: Insightful*

Approaches for Crime Prevention Initiatives. Suisse: Springer.

Sherman, L.W., Farrington, D.P., et Eck, J. (Eds) (2006). *Evidence-Based Crime Prevention*. New-York : Routledge.

Smith, M.J., et Tilley, N. (2005). *Crime science: new approaches to preventing and detecting crime*. Collumpton: Willian.

Teasdale, B., & Bradley, M.S. (Dirs.) (2017). *Preventing crime and violence. Advances in Prevention Science*. Suisse: Springer.

Tilley, N. (ed.). (2005). *Handbook of crime prevention and community safety*. Cullompton : Willan.

Welsh, B. (2007). *L'approche scientifique en prévention du crime : fondements, tendances, résultats et implications pour le Canada*. Ottawa : Centre national de prévention du crime.

Welsh, B., et Farrington, D. P. (2012). *The Oxford handbook of crime prevention*. New York : Oxford University Press.